

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL621

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 27 par les mots :

« prévue au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.